

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Robert, le 6^e jour du mois de juin 2022, à 19 heures 30, à la salle municipale, sis au 1 rue Aggée-Pelletier, à Saint-Robert.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 100-2022.

Nature et effets :

- La demande vise à régulariser une situation existante quant à la marge latérale droite du bâtiment principal, qui est de 3,75 mètres et de 3,98 mètres. Selon le règlement de zonage #356-2011, grille des usages et des normes de la zone C-603, la marge latérale minimale est de 4 mètres.

Identification du site concerné :

- 535, rang Bellevue à Saint-Robert, lot 4 667 461 du cadastre officiel, zone C-603.

Prenez avis que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 6 du mois de juin 2022, à 19 heures 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Robert, ce 18 mai 2022.



Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière